



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 4 juin 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Jean-Marc Lalonde, conseiller du quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Charles Berlinguette, conseiller du quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Krysta Simard, conseillère du quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 20h28.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2018-087

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Krysta Simard

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait de l'item 5.1. Pétition présentée par Richard Gadoua au sujet des améliorations du chemin Brazeau.

ADOPTÉE, telle que modifiée

- 3. Déclarations d'intérêts pécuniaires** (aucune)
- 4. Délégations / Présentations** (aucune)
- 5. Pétitions / Correspondance** (aucune)
- 6. Avis de motion** (aucun)

7. Période de Questions/Commentaires (aucune)

8. Rapport des Comités unis de Prescott et Russell

Les membres du conseil discutent de divers sujets relevant des CUPR.

9. Rapports des Comités/Services

9.1 Amendement au règlement sur les chiens

Suite aux questions et commentaires, Mme Helen Collier explique qu'elle a écrit ce rapport à la demande du public et explique que lorsqu'elle l'a écrit, M. Yves Roy n'était pas encore en poste.

M. Yves Roy explique qu'un centre de sauvetage doit se retrouver dans un emplacement déterminé, lequel doit être enregistré et reconnu par la Cité et par la province. Il ajoute que plus de spécifications doivent être ajoutées au règlement pour les centres de sauvetage. Les membres du conseil discutent des divers éléments qui doivent se retrouver dans le règlement.

RECOMMANDATION COW2018-088

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Krysta Simard

QUE le Comité plénier recommande que le conseil considère l'adoption de l'amendement au règlement sur les chiens à la prochaine réunion régulière afin de permettre 3 chiens par résidence en plus des chiens de service assignés à une personne demeurant dans cette résidence et permettre 5 chiens de service en formation. En plus, permettre aux centres d'opérations de sauvetage jusqu'à 20 chiens à leur charge lors de la transition vers un nouveau foyer.

DIFFÉRÉE

9.2 Achat et installation d'une borne de chargement de niveau 2 à l'hôtel de ville

Suite aux questions et commentaires, M. Julian Lenhart explique que si la Cité n'utilise pas les subventions, il est possible de mettre un système de paiement sur la borne de chargement, donc faire payer les utilisateurs. Il ajoute que l'investissement supplémentaire peut être récupéré avec les frais payés.

RECOMMANDATION COW2018-089

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'approuver l'achat et l'installation d'une borne de chargement de niveau 2 à deux emplacements en

particulier, tel que recommandé par le département d'Infrastructure et d'Aménagement du territoire; et

QUE le comité plénier recommande au conseil d'autoriser le transfert de 2 700\$ du fonds de réserve des bâtiments au budget d'opération 2018 afin de défrayer les coûts de l'achat et de l'installation d'une borne de chargement pour véhicule électrique.

ADOPTÉE, telle que modifiée

9.3 Règlement sur la coupe des arbres

RECOMMANDATION COW2018-090

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par Charles Berlinguette

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté un règlement sur la coupe d'arbres en 2005, et

ATTENDU QUE les Comtés Unis de Prescott et Russell ont adopté un règlement déléguant l'autorité aux municipalités d'adopter un règlement pour réglementer la destruction ou l'endommagement des arbres dans les boisés afin de permettre la rectification de la question de la validité de ce règlement, et

ATTENDU QUE la Section 8 du règlement sur la coupe d'arbres impose un fardeau indu sur les fermiers qui veulent faire de la coupe à blanc pour cultiver leur terrain puisque celui-ci exige qu'une étude d'impact environnemental soit complétée;

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter un nouveau règlement sur la coupe d'arbres, soit l'annexe 1 du rapport no. AMÉ-18-14-R, qui comprend le même verbatim que le règlement no. 2005-102 existant, à l'exception de la Section 8, qui a été éliminée dans son ensemble et une clause faisant référence à l'autorité délégué des Comtés unis de Prescott et Russell qui a été ajoutée.

ADOPTÉE

9.4 Plan de travail 2018/19 de la technologie de l'information

RECOMMANDATION COW2018-091

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE le rapport No. FIN2018-021, énonçant le plan d'action du département de l'informatique, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.5 Amendement au règlement sur les enseignes

RECOMMANDATION COW2018-092

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Krysta Simard

QUE le comité plénier recommande au Conseil d'approuver le règlement 2018-67, étant un règlement pour modifier le règlement 2015-160 sur les enseignes.

ADOPTÉE

9.6 Processus d'évaluation pour les demandes d'enseignes patrimoniales

RECOMMANDATION COW2018-093

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Michel Levert

QUE le comité plénier recommande au conseil que le comité consultatif du patrimoine soit responsable d'évaluer les demandes d'installation pour des plaques/enseignes pour souligner des gens ayant eu une importance dans la communauté, et

QUE le directeur du département d'Infrastructure et Aménagement du territoire soit l'autorité approbatrice pour approuver ces demandes suite aux recommandations du comité consultatif du patrimoine, et

QUE le budget pour le comité consultatif du patrimoine soit utilisé pour de telle demande.

ADOPTÉE

9.7 Amendement aux termes de référence du comité consultatif en environnement

Suite aux questions, Mme Monique Ouellet explique que c'est le certificat d'approbation du dépotoir qui définit l'obligation d'avoir un comité consultatif sur l'environnement. Elle ajoute que le nombre de réunions du comité n'est pas déterminé.

RECOMMANDATION COW2018-094

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement visant à amender les termes de référence du Comité consultatif en environnement afin d'ajouter le fait que le Comité agit en tant que Comité de liaison pour le site d'enfouissement municipal, pour réduire le nombre de conseillers municipaux

devant être nommés pour siéger sur ce Comité à un (1) au lieu de deux (2) et aussi pour réduire le nombre de rencontres à un minimum de deux (2) par année.

ADOPTÉE, telle que modifiée

9.8 Achat et installation de génératrices (Arena Clarence Creek & garage municipal)

RECOMMANDATION COW2018-095

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE le Comité plénier recommande que le Conseil adopte un règlement pour autoriser le Maire et la greffière de signer un contrat avec Lamarche Electric Inc. pour effectuer l'achat et l'installation de deux (2) génératrice pour une somme de 232 777.00 \$ (excluant la TVH).

ADOPTÉE

9.9 Remplacement de ponceau sur le chemin Baseline

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que plusieurs projets de remplacement de ponceaux sont en cours et que les contrats sont groupés en fonction des secteurs affectés. Il ajoute que le volume de ponceaux à être remplacés ne permet pas de tous les grouper sous le même contrat.

RECOMMANDATION COW2018-096

Proposée par Krysta Simard

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le Comité plénier recommande au Conseil d'adopter un règlement pour autoriser le Maire et la greffière à signer un contrat avec Synex Construction Limited pour effectuer les travaux de remplacement de ponceau sur le chemin Baseline pour une somme de 179 721,79\$, excluant la TVH.

ADOPTÉE

9.10 Renouvellement d'entente avec Leduc Bus Lines pour les routes 530 et 535

Suite aux questions, M. Jean-Luc Jubinville explique que le contrat est flexible en fonction des services qui sont utilisés.

RECOMMANDATION COW2018-097

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le comité consultatif du transport en commun supporte la recommandation des Services communautaires et recommande au conseil municipal de procéder avec le renouvellement d'entente avec Leduc Bus Lines pour le service de transport en commun pour la route 530 Clarence Creek et Rockland vers Ottawa / Gatineau et la route 535 St-Pascal / Bourget / Hammond / Cheney à Ottawa / Gatineau.

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal de mandater les Services communautaires à procéder avec le renouvellement d'entente pour l'ajout d'une année supplémentaire avec une augmentation fixe de 3% tel que stipulé dans l'entente du 22 août 2016 entre Leduc Bus Lines et la Corporation de la Cité de Clarence Rockland pour le service de transport en commun; et

QUE ce renouvellement soit préparé par les Services communautaires pour que l'entrée en vigueur de ladite entente soit effective en date du 1^{er} septembre 2018.

ADOPTÉE

9.11 Lignes directrices d'ingénierie

Suite aux questions, M. Julian Lenhart explique que les lignes directrices d'ingénierie comportent des sections concernant les élévations et le drainage. Il ajoute que ces barèmes sont adaptés en fonction des développements.

Suite aux questions concernant le développement de C.H.Clément, M. Lenhart explique que ce développement comporte des exigences additionnelles en fonction du drainage.

M. Charles Clément de C.H. Clément explique la situation du drainage de son projet. Il ajoute que ses développements n'ont jamais été problématiques en cette matière. M. Lenhart explique qu'au-delà de la période de cent ans, il doit y avoir une sortie acceptable pour l'écoulement de l'eau. Il ajoute que c'est cette partie du développement qui doit être conforme et explique les options possibles. M. Lenhart explique qu'il est dans le meilleur intérêt de la Cité de demander une correction de la sortie de drainage.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que la majorité des commentaires reçus des développeurs ont été intégrés dans ces barèmes.

RECOMMANDATION COW2018-098

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Mario Zanth

QUE le comité plénier recommande que le Conseil adopte les directives d'ingénierie incluse au rapport no. INF2018-033.

ADOPTÉE

9.12 Guide de processus pour les plans d'implantation et règlement sur les plans d'implantation

RECOMMANDATION COW2018-099

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Carl Grimard

QUE le guide de processus pour les plans d'implantation, et le Règlement sur les plans d'implantation soit reçu à titre d'information; et

QUE le département d'infrastructure et aménagement du territoire soit mandaté à faire circuler le règlement sur les plans d'implantation à la communauté de développeurs, afin d'obtenir leurs commentaires pour la considération du Conseil avant l'adoption dudit règlement.

ADOPTÉE

9.13 Guides de processus pour les dérogations mineures et amendements au plan officiel et au règlement de zonage

RECOMMANDATION COW2018-100

Proposée par Charles Berlinguette

Appuyée par Krysta Simard

QUE les guides de processus pour une autorisation, une dérogation mineure et un amendement au Plan officiel et au règlement de zonage inclus avec le rapport no. AMÉ-18-42-R, soient reçus à titre d'information.

ADOPTÉE

9.14 Liste des projets en cours/projets complétés

Suite aux questions, Mme Helen Collier explique la répartition des projets dans les listes de son rapport.

RECOMMANDATION COW2018-101

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Jean-Marc Lalonde

QUE la liste de projets-en-cours et la liste de projets capitaux complétés en 2014-2018, inclus au Rapport No. ADM2018-016, soient reçus à titre d'information.

ADOPTÉE

9.15 Rapport de santé et sécurité pour l'Aréna Jean-Marc Lalonde

Suite aux questions, M. Jean-Luc Jubinville explique que des compétences particulières sont requises pour enlever cette peinture, en plus de la supervision d'un ingénieur.

RECOMMANDATION COW2018-102

Proposée par Jean-Marc Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QU'ne inspection régulière de la santé et de la sécurité a été effectuée à l'aréna Jean-Marc Lalonde en avril 2018.

ATTENDU QUE l'inspection a révélé des problèmes de peinture écaillée.

ATTENDU QU'une inspection de suivi a été effectuée immédiatement le 3 mai 2018 par un spécialiste de l'environnement qui identifie le plomb contenu dans la peinture au-dessus de la limite acceptable.

QU'un rapport d'ingénieurs professionnels soit complété pour fournir les étapes nécessaires pour enlever la peinture au plomb de l'aréna.

ADOPTÉE

9.16 Services de la protection – Rapport mensuel (avril 2018)

RECOMMANDATION COW2018-103

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Charles Berlinguette

QUE le rapport No. PRO2018-011 au sujet des statistiques mensuelles, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.17 Rapport informatif relativement à l'utilisation des firmes de consultants

RECOMMANDATION COW2018-104

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le conseil a mandaté le personnel de réviser les procédures pour la rétention de consultants afin de déterminer si des économies sont possibles en utilisant les ressources à l'interne avec le personnel existant; et

ATTENDU QUE l'administration a revu l'ensemble des programmes au niveau des projets en capital et les critères associés utilisés pour la sélection de services de consultation à l'externe;

QUE le Comité plénier appuie les pratiques actuelles utilisées par l'administration pour nommer des consultants afin d'être en mesure de livrer les projets en capital approuvés ainsi que les études.

ADOPTÉE

10. Autres items

La conseillère Krysta Simard demande une mise à jour concernant le chemin Clark. M. Lenhart répond qu'un rapport à ce sujet sera présenté à la prochaine réunion.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde demande si une option a été envisagée pour réduire l'éclairage dans les courts de tennis. M. Jubinville explique que son département évalue présentement les options possibles.

Le conseiller Jean-Marc Lalonde explique qu'il y a plusieurs lumières de rues de brûlées, notamment au coin des rues Sylvain et Heritage. M. Lenhart explique que les travaux de remplacement des lumières vont débiter dans deux semaines.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 22h17.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe